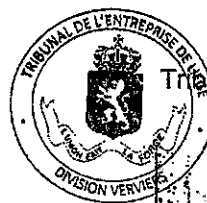


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*19102814\***

de



Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers

**18 JUIL. 2019**  
Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0417 843 732**

**Dénomination**

(en entier) : **Produits de viandes D'Argifral**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SA**

Adresse complète du siège : **Avenue Mercury, 5 - 4650 Chaineux**

**Objet de l'acte : Démission - Nomination administrateurs, représentants permanents et délégation à la gestion journalière**

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 janvier 2019

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 janvier 2019

PV AGE

(...)

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Francis Archambeau en qualité d'administrateur-délégué de la SA D'Argifral ainsi que sa démission en qualité de représentant permanent de la SA D'Argifral comme gérante de la filiale Briquemont et Fils. L'assemblée lui donne entière décharge pour l'exercice de son mandat. Cette démission prend effet le 31 décembre 2018 comme stipulé dans la lettre envoyée le 12 juin 2018 signée par toutes les parties (annexée au PV) et validée par le conseil d'administration du 17 décembre 2018.

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission de la SPRL AC GEST (BCE 0842.891.002), agissant par son représentant permanent Monsieur Cédric Archambeau, en qualité d'administrateur-délégué de la SA D'Argifral ainsi que sa démission en qualité de représentant permanent de la SA D'Argifral comme gérante de la filiale Briquemont et Fils. L'assemblée lui donne entière décharge pour l'exercice de son mandat. Cette démission prend effet le 31 décembre 2018 comme stipulé dans la lettre envoyée le 23 mai 2018 signée par toutes les parties (annexée au PV) et validée par le conseil d'administration du 17 décembre 2018.

A l'unanimité, l'assemblée nomme Monsieur Philippe Van Damme en qualité de représentant permanent de la SA D'Argifral pour l'exercice de son mandat de gérante de la filiale Briquemont et Fils. Cette représentation prend effet le 1er janvier 2019 et est exercée à titre gratuit.

A l'unanimité, l'assemblée :

-nomme pour une durée indéterminée Mademoiselle Camille Van Damme (NN 910430 532-22), en qualité d'administratrice avec effet au 1er janvier 2019. Ce mandat est exercé à titre gratuit ;

-nomme pour une durée indéterminée Monsieur Antoine Van Damme (NN 940318 503-79), en qualité d'administrateur avec effet au 1er janvier 2019. Ce mandat est exercé à titre gratuit.

A l'issue du présent procès-verbal, les administrateurs, exerçant tous 3 à titre gratuit, sont les suivants :

- Philippe Van Damme
- Camille Van Damme
- Antoine Van Damme

Pour extrait conforme

Pour S.A. D'Argifral, associée unique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Son représentant permanent,  
Philippe Van Damme

PV du Conseil d'administration

(...)

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière de la SA D'Argifral à la SPRL Canto Europe (BCE 0471.668.240), agissant par son représentant permanent Monsieur Philippe Van Damme. Cette nomination prend effet au 1er janvier 2019 pour une durée indéterminée ; le mandat de la SPRL Canto Europe de délégué à la gestion journalière de la SA D'Argifral est rémunéré.

Pour extrait conforme

Les administrateurs

- Philippe Van Damme
- Camille Van Damme
- Antoine Van Damme